

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 4 procuration(s)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 Mars 2025.

N° 09 / 2025

portant modification du plan de financement relative à l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu ».

Présidence par : Mme BUTCHER FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 28 mars 2025

Date de convocation : 18 mars 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (Actuelle Mairie)

Membres présents : 09 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 4 membres

Membre(s) absent(s) : 2 membres

Secrétaire de séance : M. TAKAMOANA Maniario

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épouse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	M. TAKAMOANA Maniario
Mme TETUA épouse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M. ARAKINO Lothaire
Mme MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HERHERETUE		X	M. PIRIOTUA Anselme
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	
Mme TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette	Conseillère municipale		X	
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal	X		
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	X		
Mme TETARONIA épouse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal		X	M. KAPIKURA Théodore

RE
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2025
987-200013456-20250228-DEL_009_2025-DE

Le Maire expose :

- VU** la loi organique n° 2004- 192 du 27/02/2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment son article 43 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU** la délibération n°03 2024 relative à l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » ;
- VU** la délibération n°35 2024 portant modification de l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » ;
- VU** la délibération n°45 2024 portant modification de la délibération n°35 2024 relative à l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » ;
- VU** l'arrêté n° HC/128929/DIE/BPT relatif au contrat de développement et de transformation pour la Polynésie française (2024 -2027) relatif au financement de projet d'investissements communaux – Appel à projets 2024 ;
- VU** la note descriptive du projet ;
- VU** le devis estimatif de l'opération ;

Considérant la nécessité de garantir l'accès à une source d'eau potable sécurisée pour les habitants de l'atoll de Amanu, en vue d'améliorer leur qualité de vie et de promouvoir la santé publique.

Considérant l'importance de renforcer la résilience de l'atoll face aux changements climatiques, en particulier en anticipant les variations dans la disponibilité de l'eau et en adoptant des pratiques durables de gestion des ressources hydriques.

Considérant que le dispositif de financement « Contrat de Développement et de transformation » propose un meilleur taux de financement à hauteur de 90%, permettant ainsi de maximiser les ressources disponibles pour la réalisation de cette opération.

Après discussion, le Conseil municipal, décide :

ARTICLE 1 – La délibération n°45 2024 portant modification de la délibération n°35 2024 relative à l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » est abrogé.

ARTICLE 2 – Le plan de financement de l'opération « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » de la délibération n°35 2024 portant modification de l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » est modifié comme suit :

Estimation financière globale								
N°	Désignation	Commentaires	Unité	Régie / Travaux	Quantité	Prix HT	Taux TVA	Prix TTC
1	Ecole - Production d'eau potable							
1.1	Acquisition d'un "SKID dit Plug and Play" type tri filtre 20" + UV + Châssis Capoté dit clé en main + Petite fourniture électrique + petite fourniture hydraulique	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	2 450 000	13%	2 768 500
2	Ecole - Fontaine de distribution							
2.1	Acquisition d'une fontaine prépaiement - clé en main	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	655 500	13%	740 715
3	Ecole - Stockage d'eau pluviale							

3.1	Fourniture et pose 2 réservoirs de 60m3 + dalle de 87m2	Travaux en entreprise	Forfait	Travaux	1	11 600 000	13%	13 108 000
4	Appareil de contrôle de qualité de l'eau							
4.1	Acquisition de matériels de contrôle des paramètres de qualité d'eau	Pose faite en régie	Forfait	Travaux/Régie	1	230 000	13%	259 900
5	Fret Maritime							
5.1	Fret Maritime		Forfait	-	1	350 000	-	350 000
6	Aléas et imprévue							
6.1	Aléas et imprévue 8%		Forfait	-	1	1 280 000	-	1 280 000

		Prix HT
1	Ecole - Production d'eau potable	2 450 000 XPF
2	Ecole - Fontaine de distribution	655 500 XPF
3	Ecole - Stockage d'eau pluviale	11 600 000 XPF
4	Appareil de contrôle de qualité de l'eau	230 000 XPF
5	Fret Maritime	350 000 XPF
6	Aléas et imprévue	1 280 000 XPF

TOTAL TRAVAUX HT	16 565 500 XPF
-------------------------	-----------------------

Total non soumis à TVA	1 630 000 XPF
-------------------------------	----------------------

Total TVA 13%	1 941 615 XPF
----------------------	----------------------

TOTAL TRAVAUX TTC	18 507 115 XPF
--------------------------	-----------------------

MAITRISE D'ŒUVRE (8% DU TOTAL DES TRAVAUX)	1 480 569 XPF
---	----------------------

TOTAL TTC	19 987 684 XPF
------------------	-----------------------

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2025 987-200013456-20250228-DEL_009_2025-DE

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	CDT (90% TTC)	COMMUNE (SOLDE)
19 987 684 XPF	17 988 916 XPF	1 998 768 XPF

ARTICLE 3 – Les autres dispositions de la délibération n°35 2024 portant modification de l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu » restent inchangées.

ARTICLE 4 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

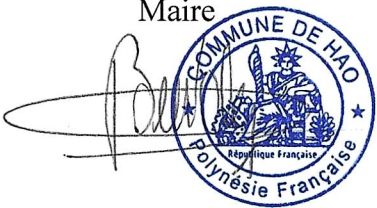
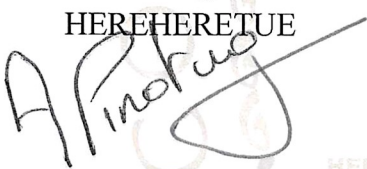
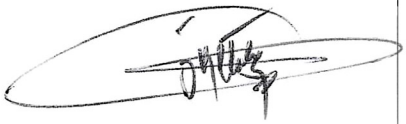
Pour : **13 (dont 4 procurations)**

Contre :



RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/04/2025 987-200013456-20250228-DEL_009_2025-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

Délibération portant modification du plan de financement relatif à l'opération d'investissement « Travaux de stockage d'eau pluviale et production d'eau potable sur l'atoll de Amanu ».

HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 12/04/2025

987-200013456-20250228-DEL_009_2025-DE